

des premières familles de Bretagne. Il a environ 32 ans ; je ne l'ai point encore vu. Nous l'attendons incessamment à Paris. J'ai vu M. son frère, qui est abbé, lequel demeure ordinairement à Paris (¹). Il m'est venu rendre visite et en même temps me prier de certifier, ainsi qu'il est d'usage, de l'état du diocèse de Québec pour M. son frère l'Évêque, pour obtenir ses bulles de Rome. Il doit passer sans faute, cette année en Canada. Quand il sera arrivé à Paris, je ne manquerai pas de faire auprès de lui ce que j'ai fait auprès du défunt, qui est de le prévenir sur ce qui regarde le diocèse et sur les communautés religieuses. Il doit demeurer au Séminaire de Saint-Sulpice où il a été pour ainsi dire élevé, y ayant demeuré pendant 10 ans. Nous verrons s'il en a sucé les principes et s'il est d'humeur de s'en servir. J'ai dit à M. son frère qu'il aurait convenu qu'il eût pris un appartement au Séminaire des Missions Etrangères plutôt qu'à St-Sulpice, eu égard aux instructions qu'il aurait pu tirer de plusieurs de ces messieurs qui connaissent plus parfaitement le Canada que ne font messieurs de St-Sulpice. Il me dit là-dessus qu'ayant été élevé dans ce séminaire, il convenait par reconnaissance qu'il y demeurât, surtout y étant désiré par le supérieur qui lui a offert des premiers une chambre.

“ Le mémoire qu'a envoyé M. de Lotbinière n'a pas fait un mauvais effet. M. Miniac, à qui j'en ai parlé, est convenu avec moi d'avoir eu trop de vivacité dans ce qui s'est passé aux différentes assemblées du Chapitre. Je lui ai signifié la révocation de sa place de grand vicaire... Je lui écrivis un mot de lettre dans laquelle je lui marquais que le Chapitre m'avait adressé l'acte capitulaire par lequel, en vous élisant pour grand vicaire du diocèse, il lui révoquait les mêmes pouvoirs ; qu'il convenait entre honnêtes gens d'en user ensemble

(¹) Fondateur de l'œuvre des *Petits Savoyards*.